

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 mars 2016

**OBJET :**  
**Autorisation de programme**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
**Délibération n° 12**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Il est proposé au conseil municipal de retenir une opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme à ouvrir en 2016.

**A.P. – Réhabilitation de l'école maternelle Prévert (op. n° 102)**

	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	<b>TOTAL AP</b>
Chap. 20 – Etudes et insertions	28.200 €	1.800,00 €	<b>30.000,00 €</b>
Chap. 23 – Travaux	27.720,00 €	309.032,00 €	<b>336.752,00 €</b>
<b>TOTAL CP</b>	<b>55.920,00 €</b>	<b>310.832,00 €</b>	<b>366.752,00 €</b>

Cette opération pourrait être financée en partie par l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

### **PROPOSITION**

Sur avis de la Commission des Finances du 2 mars 2016, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la création de l'autorisation de programme citée plus haut et d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2016 ont été inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 17 mars 2016.

**Pour Extrait,**

**Michel BREUILLE,  
Maire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Breuille', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains text around its perimeter, including 'Mairie de...' and '1911', but it is partially obscured by the signature.

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	25
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	04 mars 2016
- Convocation distribuée le :	04 mars 2016
- Affichage du compte-rendu le :	18 mars 2016
- Affichage du procès-verbal le :	13 mai 2016

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. MARSON à MME GEORG
- M. DI TOMMASO à M. BREUILLE

**EXCUSEE**

- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME COLME

Pour extrait,

**Michel BREUILLE,  
Maire**

